

PACTE BIO

ENGAGEZ-VOUS POUR PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !

Si vous êtes candidat·e aux élections municipales 2026 et que vous souhaitez déployer des actions en faveur de l'agriculture biologique et ses nombreux bienfaits sur votre commune... le Pacte Bio est fait pour vous !

LE PACTE, C'EST 5 ENGAGEMENTS...

CONCRETS

Sur des thématiques importantes qui nous concernent toutes et tous : la qualité de l'**eau potable**, la **restauration collective**, la **santé** des citoyen.nes, le **foncier agricole** et l'**économie circulaire**.

RÉALISABLES

Fondés sur des **compétences déjà exercées** sur les territoires mais aussi **adaptables** à chaque commune en fonction de sa situation initiale, grâce à un **accompagnement possible** par votre réseau bio.

D'AVENIR

Pour soutenir un **modèle agricole et alimentaire écologique, économique et solidaire**, et rejoindre un mouvement composé de futur.es élu.es prêt.es à se mobiliser pour un avenir plus grand.

CANDIDAT·ES, VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR
EN SIGNANT POUR UNE CAMPAGNE PLUS BIO
DIRECTEMENT EN LIGNE !



PACTE BIO

JE SUIS CANDIDAT.E ET
JE M'ENGAGE À...



DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À PROXIMITÉ DES CAPTAGES POUR **PROTÉGER L'EAU POTABLE**.



RESPECTER LA LOI EGALIM ET **ALLER AU-DELÀ DES OBJECTIFS DE 20 % DE PRODUITS BIO DANS LES ASSIETTES**.



PROPOSER DES PANIERS DE PRODUITS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.



FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES BIO EN BIO.



TRIER 100% DES BIODÉCHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG





1. DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIO À PROXIMITÉ DES CAPTAGES POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE

“ Avoir mes terres près d'un captage s'est révélé une vraie opportunité pour passer en bio. Aujourd'hui je suis fière de faire mon devoir de citoyenne en protégeant l'eau et notre santé grâce à mes cultures sans pesticide. ”

Emeline Michaud, agricultrice à Vert-Saint-Denis (77)



POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

L'eau consommée est une source d'exposition quotidienne aux polluants. **En 2023, un quart de la population a bu une eau non conforme sur le critère pesticides.**

Entre 1980 et 2024, près de 2000 captages ont été fermés en raison de teneurs excessives en pesticides et/ou nitrates. Et cela, malgré des investissements collectifs importants dans les solutions de traitement. **500€ par an et par ménage, c'est le coût de la dépollution de l'eau** pour les ménages. Avec la multiplication des polluants, ce coût augmente fortement pour une efficacité en baisse.

Fournir une eau potable saine relève de la compétence des communes et intercommunalités. La meilleure stratégie est donc préventive : éviter les pollutions, développer l'agriculture bio..

COMMENT AGIR ?

Les collectivités disposent de leviers puissants pour agir sur leurs aires d'alimentation de captage:

1. Accompagner techniquement les fermes vers des **pratiques “zéro phyto”**
2. Favoriser **l'installation des fermes bio**
3. Encourager financièrement les fermes bio par un **Paiement pour Service Environnemental**
4. Porter l'**interdiction des pesticides sur les zones les plus sensibles** en concertation avec la préfecture et les acteurs locaux (ZSCE, DUP, SAGE).
5. **Préserver le foncier autour des captages** : Droit de préemption eau, Bail rural environnemental, Obligation réelle environnementale
6. **Structurer les filières locales** ainsi que **l'approvisionnement des cantines** en produits bio

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





1. DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIO À PROXIMITÉ DES CAPTAGES POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **Réduction des coûts** de traitement de l'eau et facture maîtrisée pour les habitant·es.
2. **Protection durable de la ressource et de la santé** des habitant·es.
3. **Amélioration de l'image de la collectivité.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, chaque euro investi dans la conversion en agriculture biologique sur les captages permet d'économiser jusqu'à 7 euros en coûts de dépollution.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Cholet Agglomération (Maine-et-Loire) – L'agriculture biologique au cœur de la politique de l'eau.

Depuis plus de 20 ans, Cholet développe l'agriculture bio autour de ses deux captages Grenelle en s'appuyant sur le GABB Anjou. Parmi les facteurs de réussite : portage politique, concertation, mobilisation foncière, formations techniques agricoles, filières bio locales.

Saffré (Loire-Atlantique) - Améliorer la qualité de l'eau sur les zones de captage grâce au désherbage mécanique.

Le GAB 44 accompagne le territoire dans la mise en place de pratiques agricoles favorisant la protection des ressources en eau, notamment via de la formation sur le **désherbage mécanique** : une alternative aux herbicides chimiques pour réduire la pollution diffuse.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG





2. RESPECTER LA LOI EGALIM ET ALLER AU-DELÀ DE 20% DE PRODUITS BIO DANS LES ASSIETTES

“ La restauration collective est un véritable levier de développement de l'agriculture bio dans les territoires car elle aide à structurer des filières locales.

Elle permet aussi aux agriculteur.ices d'avoir les retours directs des enfants : quand ils vous disent que vos fruits ont le goût du jardin, le pari est gagné ! **”**

Mélanie BONSERGENT, agricultrice bio dans le Maine-et-Loire



QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

Agir sur la restauration collective (cantines scolaires, Ehpad, hôpitaux, etc.) c'est investir dans la santé des habitant-es, l'avenir agricole local et la vitalité des territoires :

- 1. Santé et équité** : préserver la santé des habitant-es — notamment des enfants et des plus âgé-es — en proposant des repas équilibrés, à base de produits de qualité, sans additifs ni pesticides.
- 2. Éducation et sensibilisation** : renforcer l'éducation alimentaire des plus jeunes (et de leurs familles) en mettant l'accent sur les liens entre agriculture et alimentation, l'origine, la qualité et la saisonnalité des produits.
- 3. Dynamique économique locale** : structurer des filières bio et créer de la valeur sur le territoire en offrant aux agriculteur.ices des débouchés sécurisés et rémunérateurs, garants de la viabilité des fermes
- 4. Valorisation des métiers** : engager les équipes de restauration dans un véritable projet d'établissement, les faire monter en compétences et valoriser leur savoir-faire.
- 5. Exemplarité politique et attractivité de la commune** : la qualité de la restauration collective scolaire est un sujet de plus en plus scruté, faisant d'une politique ambitieuse en la matière un levier d'attractivité territoriale pour les jeunes parents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'Agence Bio, **plus de 76 % des Français-es** désirent que plus de bio soit servi dans les écoles.

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





2. RESPECTER LA LOI EGALIM ET ALLER AU-DELÀ DE 20% DE PRODUITS BIO DANS LES ASSIETTES

COMMENT AGIR ?

Transformer les pratiques de la restauration collective est un choix politique et ne peut pas reposer sur le seul bon-vouloir des équipes de restauration. La municipalité doit d'abord faire le choix de mettre en œuvre une politique publique alimentaire ambitieuse. Pour cela, la collectivité peut :

1. **Réaliser un diagnostic des approvisionnements existants**
2. **Définir une trajectoire d'objectifs clairs et réalistes**
3. **Faire évoluer les marchés publics**, en intégrant des critères qualitatifs (bio, saison, circuits courts, juste rémunération, niveau de transformation).
4. **Accompagner les équipes de restauration** à retravailler des produits bruts et de saison et les former à de nouvelles techniques culinaires.
5. **S'appuyer sur les acteurs territoriaux** (producteurs, organisations du réseau bio, coopératives, plateformes logistiques spécialisées en restauration collective) pour structurer des approvisionnements cohérents et durables.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Retour en régie directe

Gérer en interne son service de cantine

- **Plessé** (44), c'est 430 repas/jour et 58 % de produits bio
- **La Chevallerais** (44), c'est 200 repas/jour et + 25 % en AB
- **La Bernerie-en-Retz** (44), c'est 180 repas/jours, 42 % de produits bio

Restaurant collectif en gestion concédée livrée

Travailler avec un prestataire tout en s'approvisionnant en direct auprès de producteurs bio locaux . L'exemple de **St Père en Retz** (44) avec + de 35 % en AB

Commune dotée d'une cuisine centrale

Préparer son marché et planifier son approvisionnement bio local. **La Fabrik du Sud Loire (Vertou, St Sébastien/Loire, Les Sorinières** – 44) avec 4 500 repas cuisinés par jour.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG





3. PROPOSER DES PANIERS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

“ Plus de la moitié des pesticides sont des perturbateurs endocriniens, il est donc important de s'en prémunir. Pour réussir l'action de santé publique des ordonnances vertes, nous avons besoin des producteurs Bio ! **”**

Pierre-Michel PÉRINAUD, médecin et président de l'association
Alerte Médicale sur les Pesticides (AMLP)



POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ces substances peuvent notamment provoquer des troubles de la croissance, du développement neurologique et de la reproduction. Elles peuvent également engendrer des maladies comme le diabète et certains cancers (thyroïde, sein, ovaire, utérus, prostate et testicule). **Les femmes enceintes et, surtout, leurs bébés, y sont donc particulièrement sensibles.**

Les perturbateurs endocriniens sont **très présents dans les pesticides** et par conséquent dans l'alimentation conventionnelle. Les collectivités peuvent jouer un rôle majeur de santé publique en **proposant des paniers de produits bio aux femmes enceintes afin de réduire leur exposition à ces substances.**

La première initiative de ce type, lancée à Strasbourg et nommée **“Ordonnances vertes”**, a depuis fait des émules. Aujourd'hui, plusieurs dizaines de communes permettent aux femmes enceintes de bénéficier de paniers de produits bio et d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et aux risques liés aux perturbateurs endocriniens.

COMMENT AGIR ?

1. **Co-construire un dispositif avec des professionnel·les de santé** (qui délivrent les "ordonnances vertes", donnant accès à l'aide), **les producteur·ices bio** du territoire (qui organisent l'approvisionnement et la constitution des paniers) **et des associations** (pour l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine).
2. **Trouver des cofinancements** (ARS, CAF, CPAM, etc.)
3. **Définir les bénéficiaires** (toutes les femmes enceintes ou selon critères sociaux).

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





3. PROPOSER DES PANIERS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **L'amélioration de la santé publique.**
2. **L'accès équitable à une alimentation bio** pour toutes les femmes enceintes.
3. **Le soutien à l'agriculture biologique locale** et aux circuits courts.
4. **L'interconnaissance entre les producteur-ices et les consommateur-ices** du territoire.
5. **Le rayonnement et l'exemplarité de la commune** en matière de santé environnementale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre d'un programme de recherche mené par l'Inserm, une cohorte de femmes enceintes et de nourrissons a été suivie sur plusieurs années et l'étude conclut à une "présomption forte de lien entre l'exposition aux pesticides de la mère pendant la grossesse et le risque de certains cancers".

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

En Pays de La Loire

L'expérimentation a commencé en 2024 sur Angers Loire Métropole à l'initiative de producteurs bio organisés en AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne). Objectif : distribuer 35 paniers / semaine.

En Loire-Atlantique, la ville **d'Orvault**, en partenariat avec la CPTS Erdre et Cens a lancé ce dispositif en avril 2025.

Le GAB 44 travaille à la mise en place des Ordonnances Vertes sur le territoire.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG



4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLE BIO EN BIO

“ Maintenir les terres bio en bio, c'est protéger un patrimoine commun rare, préserver la qualité de l'eau et des sols, et garantir l'avenir de fermes à taille humaine qui nourrissent durablement le territoire. ”

Alan TESTARD, secrétaire national Futurs Bio

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

La moitié des agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite d'ici 2030. Entre 2020 et 2024, 43 000 fermes ont disparu en France, faute de repreneurs. Les fermes en agriculture biologique sont aussi concernées. **Le risque de disparition des fermes bio et de déconversion des terres pour alimenter l'agrandissement des fermes conventionnelles est élevé.**

Maintenir les terres bio en bio permet de **protéger durablement l'environnement**. Cela consolide des fermes à taille humaine, plus diversifiées et créatrices d'emplois locaux, **renforçant ainsi la résilience agricole locale**.

Cet engagement peut également **sécuriser un approvisionnement local en produits bio** pour les cantines, crèches, Ehpad et habitants du territoire ou la commercialisation de produits bio en circuits courts sur votre territoire.

COMMENT AGIR ?

Les collectivités disposent d'un large panel d'outils fonciers simples et peu coûteux pour participer à la sécurisation des terres bio existantes.

1. **Inscrire une clause obligatoire de conduite en AB** dans le cadre de baux ruraux environnementaux pour les terres appartenant à la collectivité.
2. **Mettre en place une veille foncière active sur les terres en bio.**
3. **Mobiliser des outils de portage ou de stockage foncier prioritairement sur les terres bio.**
4. Inciter les propriétaires fonciers de terres bio à **contracter des Obligations Réelles Environnementales**.
5. **Accompagner les exploitants en fin de carrière et soutenir les installations en bio** sur son territoire.
6. **Développer des régies agricoles ou fermes municipales**

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLE BIO EN BIO

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **La préservation de l'environnement**
2. **La stabilité des fermes bio locales**, créatrices d'emplois non délocalisables.
3. **La facilitation des installations agricoles** et maintien du tissu rural.
4. **La sécurisation des filières bio locales** (maraîchage, lait, fruits, élevage..).
5. **L'approvisionnement local pérennisé pour les cantines** de vos écoles, Ehpad, crèches, centres de loisirs.
6. Le renforcement de **l'autonomie alimentaire et de l'attractivité du territoire**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une simple clause **“obligation de conduite en AB”** dans un bail rural peut pérenniser le bio sur plusieurs générations d'exploitants, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Nantes Métropole est dotée d'une stratégie foncière sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne les nouvelles installations en bio en finançant les investissements jusqu'à 15 000 €. Par ailleurs, elle anime le suivi des installations et des transmissions sur le territoire.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) dispose d'une stratégie agricole et d'une veille foncière active et anime la dynamique d'installation/transmission.

Redon Agglomération et la CARENE (St-Nazaire) s'engagent dans des démarches similaires.

La ville d'**Orvault** a créé une ferme municipale en régie directe.

**POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG**





5. TRIER 100 % DES BIODÉCHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO

“Les collectivités ont de l'or entre les mains, et cet or ce sont les biodéchets ! Valoriser les biodéchets sur les fermes bio du territoire, c'est relocaliser la fertilité des sols et soutenir une agriculture durable et nourricière. ”

Olivier CHALOCHE, agriculteur bio et co-président de la FNAB



POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

Chaque habitant produit en moyenne **83 kg de biodéchets par an**. Une très grande partie de ces matières organiques est incinérée ou enfouie, alors qu'elle constitue une **ressource agronomique et économique essentielle**.

En les restituant aux sols agricoles, en particulier aux fermes bio, les collectivités :

1. **Améliorent la fertilité naturelle des sols de leur territoire.**
2. **Réduisent la pression exercée par l'agriculture sur la ressource en eau.**
3. **Limitent le volume de déchets à traiter.**
4. **Réduisent l'empreinte carbone de leur territoire** en stockant de la matière organique dans les sols.

En fonction des contextes, le tri à la source et la collecte séparée des biodéchets peut également représenter une économie pour la collectivité.

COMMENT AGIR ?

1. **Mettre en place un tri à la source** effectif et qualitatif des biodéchets pour tous les ménages
2. **Organiser la collecte séparée** dès que c'est nécessaire, notamment dans les centres villes ou les zones péri-urbaines denses.
3. **Travailler avec les agriculteurs bio** pour identifier les besoins agronomiques des fermes et valoriser la matière organique localement.
4. **Mettre en place des plateformes de compostage territoriales.**
5. **Contractualiser avec les fermes bio** pour garantir la qualité et la traçabilité des amendements.

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !



GAB 44

FNAB



5. TRIER 100% DES BIODÉCHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **Une réduction importante des déchets à incinérer ou enfouir** et une réduction potentielle de la facture de traitement des déchets.
2. **Une fertilité naturelle des sols renforcée.**
3. **Un soutien structurant aux agriculteurs bio.**
4. Une **réduction de l'utilisation d'engrais chimiques et de leur impacts** sur la ressource en eau.
5. **Une transition écologique concrète, visible et mobilisatrice.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'ADEME, la valorisation locale des biodéchets permet de **réduire jusqu'à 30% les émissions de gaz à effet de serre** liées à la gestion des déchets, tout en renforçant l'autonomie fertilisante des territoires agricoles.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

En Loire-Atlantique, le GAB 44 travaille avec les structures du réseau « Compost in Situ » sur 2 territoires que sont la **Presqu'île guérandaise** le **Vignoble nantais** sur la valorisation des biodéchets à destination du maraîchage en production biologique.

Promotion du compost de biodéchets : La Métropole du Grand Lyon et AgriBio Rhône et Loire ont travaillé ensemble pour faire connaître la politique de compostage des biodéchets aux agriculteurs bio du secteur, et favoriser l'utilisation de compost pour pérenniser la filière.

Relocalisation : dans le Loir et Cher, Le Groupement d'agriculture bio organise des commandes groupées de compost de biodéchets, pour relocaliser la filière autour des producteurs bio du territoire.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG



PACE BIO

JE SUIS CANDIDAT.E ET

JE M'ENGAGE À...



DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À PROXIMITÉ DES CAPTAGES POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE.



RESPECTER LA LOI EGALIM ET ALLER AU-DELÀ DES OBJECTIFS DE 20% DE PRODUITS BIO DANS LES ASSIETTES.



PROPOSER DES PANIERS DE PRODUITS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.



FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES BIO EN BIO.



TRIER 100% DES BIODECHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO.

MA COMMUNE

NOM ET SIGNATURE